



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 5 622 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE les enfants handicapés nécessitent des traitements hyperbares pour améliorer leurs conditions de vie;

ATTENDU QUE les coûts, non remboursés par l'État, sont onéreux;

ATTENDU QUE les études à l'égard de ces traitements n'en finissent plus;

ATTENDU QUE quelques traitements suffisent pour percevoir des améliorations comportementales chez nos enfants handicapés avec troubles neurologiques.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons au ministre de la Santé et des Services sociaux de reconnaître les traitements hyperbares et d'en assumer les coûts.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


André Villeneuve, Berthier

10 Mars 2010
Date